

Objet : Convention avec l'association PERM'ETRE 66 pour l'organisation d'un atelier d'arrachage d'espèces envahissantes et de plantation adaptée sur le cordon dunaire du littoral de Saint-Cyprien

**D
É
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020 modifiée par la délibération du 5 juillet 2023, donnant délégation d'attributions notamment au Président de prendre toute décision concernant la conclusion de conventions aux fins de recevoir des stagiaires et par extension des bénévoles,

Considérant que l'association PERM'ETRE 66 anime et gère l'Ecole de la Transition Ecologique (réseau ETRE) à Alénia et qu'à ce titre, elle développe des actions de formations axées sur la découverte et la sensibilisation aux métiers de la transition écologique auprès de jeunes stagiaires éloignés de la formation et de l'emploi. Pour cela, l'association souhaite proposer des ateliers de formation sur le terrain, avec des professionnels publics ou privés du secteur,

Considérant que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de Communes Sud Roussillon a la charge de l'entretien du cordon dunaire sur le littoral de Saint-Cyprien,

Considérant que l'association PERM'ETRE a sollicité de la Communauté de Communes Sud Roussillon qu'elle accepte d'accueillir et d'encadrer des jeunes dans le cadre d'un atelier d'entretien du cordon dunaire,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'association PERM'ETRE 66, sise Place de la République à Alénia (66200), représentée par son président Eric Vernis, une convention d'organisation d'une opération d'arrachage d'espèces envahissantes et de plantation d'espèces adaptées sur le cordon dunaire du littoral de Saint-Cyprien, impliquant les stagiaires de l'Ecole ETRE et des agents de la collectivité,

ARTICLE 2 : Que cette opération se déroulera les jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026,

ARTICLE 3 :

Que la présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

24 MARS 2026

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260324-2026-03-13D-AU
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114